

Algérie : les archives s'ouvrent, exigeons la vérité sur les crimes du FLN



Puisque les archives d'une certaine période de la guerre d'Algérie s'ouvrent actuellement aux « spécialistes », mais sur une certaine période seulement (1954/1957), celle concernant plus particulièrement « La bataille d'Alger », dans l'objectif, bien entendu, de signaler uniquement les « tortures » et les « exécutions » subies par les valeureux combattants du FLN et les traîtres français qui leur ont prêté aide et assistance, physique et financière, par les « paras » du général Massu, sur ordre du gouvernement de l'époque, et que les soi-disant historiens, à l'exemple d'un Benjamin Stora, puisse poursuivre leur désinformation en toute liberté, nous exigeons que toutes les archives soient, enfin, portées à la connaissance de toute la population française afin qu'elle prenne conscience de la lâcheté et du déshonneur d'un chef de l'État, d'un gouvernement et d'une armée qui n'était plus française, puisqu'aux ordres d'un gouvernement et non plus de la République.

Nous exigeons toute la vérité sur les près de 3 000 disparus, civils et militaires, entre le 18 mars et fin 1962, en Algérie. (*Nous tenons la longue liste nominative à votre disposition.*)

Nous exigeons toute la vérité sur le massacre des harkis, dont il est impossible d'établir un compte exact, entre 60 000 et plus de 100 000, véritable « crime contre l'humanité », dont les coupables n'ont jamais été jugés et condamnés.

Nous exigeons de l'Algérie une repentance et des excuses pour ses crimes contre l'humanité.

Les accords secrets passés entre Louis Joxe et les envoyés du FLN concernant le sort des harkis, lors des accords d'Évian, le 18 mars 1962, sont volontairement passés sous silence par les gouvernements français et surtout par les Algériens qui ont commis ce crime contre l'humanité.

Pour confirmation de ces accords secrets, les télégrammes adressés par Pierre Messmer et Louis Joxe à tous les officiers français de désarmer les harkis et « surtout » de ne participer en aucune sorte à leur rapatriement.

Les rares officiers qui ont désobéi ont été sanctionnés.

Des dizaines de milliers de harkis, leurs enfants et leurs femmes, volontairement abandonnés, ont été livrés totalement désarmés, dans l'impossibilité de défendre leur vie et celle des leurs, aux assassins de l'ALN et du FLN.

Crime contre l'humanité !

Si ce qualificatif veut bien dire quelque chose d'horrible, c'est bien contre le gouvernement algérien et contre de Gaulle, et son gouvernement, qu'il doit être appliqué.

Comme nous venons de le lire, lors des accords d'Évian, des accords secrets avaient été passés afin de livrer les supplétifs de l'armée française totalement désarmés à la

fureur bestiale des vainqueurs.

(Plus de détails dans mon livre [J'accuse de Gaulle : Édition 2016*](#))

Dès le 25 janvier 1962, alors que le flux de rapatriés européens grossit, de Gaulle donne ses instructions au Conseil des ministres :

« On ne peut pas accepter de recevoir tous les musulmans qui viendraient à déclarer qu'ils ne s'entendront pas avec leur gouvernement ! Le terme de rapatriés ne s'applique évidemment pas aux musulmans ; ils ne retournent pas dans la terre de leurs pères ! »

Le 3 avril 1962, il lance à cette même table du Conseil : *« Les harkis... ce magma qui n'a servi à rien et dont il faut se débarrasser sans délai. »*

« Le magma », ce mot terrible prononcé devant les ministres au garde-à-vous – on ne plaisante pas sous de Gaulle – vaudra consigne. Ils ont non seulement laissé faire mais donné des ordres pour que cela se fasse.

Dès les premiers massacres de harkis de mars et avril 1962, les ministres français furent tenus informés.

Pierre Messmer n'hésite pas à rejeter toute la responsabilité du drame des harkis sur le FLN, bien sûr, et... sur Louis Joxe.

Son télégramme du 12 mai 1962 :

« Il me revient que plusieurs groupes d'anciens harkis seraient récemment arrivés en métropole. Je vous communiquerai dès qu'ils seront en ma possession les renseignements précis sur l'importance et l'origine de ces groupes ainsi que, si possible, sur responsables de leur mise en route. Dès maintenant toutefois je vous prie : primo d'effectuer sans délai enquête en vue déterminer conditions départ d'Algérie de ces groupes incontrôlés et sanctionner officiers qui

pourraient en être à l'origine. »

Télégramme du 16 mai 1962 de Louis Joxe :

« Ministre d'État demande à Haut-commissaire de rappeler que toutes les initiatives individuelles tendant à installer métropole français musulmans sont strictement interdites. En aviser d'urgence tous chefs de SAS et commandants d'unités. »

Toujours de Louis Joxe le 15 juillet 1962 :

« Vous voudrez bien faire rechercher tant dans l'armée que dans l'administration les promoteurs et les complices de ces entreprises de rapatriements et faire prendre les sanctions appropriées. Les supplétifs débarqués en métropole en dehors du plan général (totalement inexistant) seront renvoyés en Algérie. Je n'ignore pas que ce renvoi peut être interprété par les propagandistes de l'OAS comme un refus d'assurer l'avenir de ceux qui nous sont restés fidèles. Il conviendra donc d'éviter de donner la moindre publicité à cette mesure. »

Les harkis du Commando Georges ont été bouillis vivants dans des marmites.

D'autres, sous les ordres de M. Soisson, député-maire de Sens, ont subi un sort analogue.

Pierre Messmer, totalement responsable des ordres de renvoi en Algérie des harkis arrivés en métropole, avouera sur Le Figaro du 23 mai 1962 : *« Je les ai renvoyés dans leur pays car leurs papiers n'étaient pas en règle ».*

Tous ces harkis ont été assassinés par le FLN, dès leur arrivée à destination, sur les quais d'Alger et d'Oran, *« dans leur pays ».*

Voici quelques déclarations de personnalités dont on ne peut contester l'objectivité :

Maurice Allais : *« Une des plus grandes ignominies, une des*

plus grandes hontes de toute l'Histoire de France. »

Raymond Aron : *« Les harkis pour la plupart livrés à la vengeance des vainqueurs sur l'ordre du général de Gaulle lui-même qui, par le verbe, transfigura la défaite et camoufla les horreurs ».*

Georges-Marc Benamou : *« La France a jeté les harkis dans les basses fosses de l'histoire. Il y a eu plus de 80 000 morts. Paris a systématiquement entravé leur sauvetage. De Gaulle est bel et bien complice d'un crime contre l'humanité. »* Paris-Match le 30.10.2003.

Jean Daniel : *« De Gaulle a abandonné les harkis : c'est son crime, et le nôtre ».* Nouvel Observateur le 15.09.2009.

10 septembre 2001, dans le quotidien *« Libération »*, Michel Tubiana, président de la Ligue des Droits de l'homme, écrivait :

« La République a commis en 1962, en Algérie, UN CRIME D'ÉTAT. En laissant les supplétifs algériens qu'il avait employés, le gouvernement français les a sciemment exposés aux massacres qui ont été commis. Harkis, mokhaznis, membres des groupes d'autodéfense ou des groupes mobiles de sécurité, notables musulmans, sont massacrés dans des conditions effroyables, aux portes mêmes des casernes où l'armée française reste l'arme au pied. Conformément à certaines clauses contenues dans les « accords d'Évian », la plupart d'entre eux ont été désarmés, par ordre du gouvernement, comme les 150 harkis d'Edgar Quinet ou ceux de Bou-Hamama, assassinés à Kenchela avec leurs femmes et leurs enfants. Les familles, en effet, n'échappent pas à la vindicte : les bourreaux du FLN valent ceux du FIS aujourd'hui. Des villages entiers subissent aussi la loi du vainqueur ».

Et l'aveu même du Président du gouvernement Algérien, M. Bouteflika, sur le journal La Croix du 17 juin 2000 : *« Nous ne ferons pas les mêmes erreurs qu'en 1962 où, pour un harki,*

on a éliminé des familles et parfois des villages entiers ».

À part les quelques milliers qui ont pu être sauvés, avec leurs familles, par des officiers ou des administrateurs enfreignant les ordres du gouvernement, les quelques dizaines de milliers (*comme toujours le chiffre exact est impossible à déterminer, il se situe entre 60 000 et plus de 100 000*) de supplétifs, militaires ou appelés FSNA, élus, fonctionnaires, engagés, appelés, anciens combattants, et parfois leurs familles, ont été l'objet de massacres, de mutilations, d'exactions et d'emprisonnements.

Les archives militaires françaises notent des massacres jusqu'à la fin de l'année 1964.

Personne ne sera condamné pour ces crimes contre l'humanité.

Manuel Gomez